SOUSVILLE



JOURNAL DE L'ANNEE

2022

LE MOT DU MAIRE



Chères sousvilloises, chers sousvillois,

L'année 2022 a connu un grand bouleversement pour notre commune avec le décès de Jean-Noël Luyat qui nous a affectés profondément. Suite à ce décès et à la démission de Jean-François Arnaud il a fallu procéder à l'élection de deux personnes au conseil municipal, ce sont Mmes Patricia Luyat et Marie-Joëlle Desmoulins qui ont été élues. Le conseil municipal au complet a ensuite élu le maire. Les élus vont continuer à gérer avec maîtrise et rigueur les finances communales, comme le faisait Jean-Noël.

Puisque nous parlons finances, nous allons brièvement évoquer les investissements effectués en 2022 :
-Réfection d'une partie de la Voie Romaine,
-Mise en place de nouvelles menuiseries (PVC) sur le bâtiment communal.

En ce qui concerne les travaux à venir, il est prévu de mettre en place un accès PMR au rez-de-chaussée de la Mairie. Un projet est à l'étude. C'est un dossier important !
Bien entendu, les grosses réparations de la voirie communale restent à l'ordre du jour et se feront au cas par cas suivant les besoins.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour les prochaines années !

Comme vous avez pu le constater, la RN 85 a été fermée puis partiellement réouverte suite à un glissement de terrain. Cela a bouleversé les habitudes de bien des habitants sur le territoire mais tout a pu rentrer dans l'ordre en ce début d'année.

C'est aussi au niveau de la communauté de communes de la Matheysine que sont débattus les projets du territoire : l'Alpe du grand serre, l'industrialisation, la petite enfance, le tourisme, la culture, le sport…
Un projet de territoire devrait nous être présenté prochainement.

Sinon, que s'est-il passé pour les Sousvillois ? Nous sommes actuellement 145 habitants et souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :

-Famille Eric Nauroy
-Famille Michaël Ney
-Mme Barbara Ruiz
-Famille Astier
-Famille Uberto
-Famille Durand
-Mme Cécile Taldu
Nous avons, toutefois, à déplorer depuis deux ans, les décès de Mme Mingolo Mireille, de Mme Preux Marie-Jeanne, de M. Jean Chaix, de M. Luc Mourard et de M. Jean-Louis Ménart.

En 2022 les festivités ont pu reprendre normalement. Le repas des anciens s'est tenu au Restaurant « La Bergerie »à Pierre-Châtel dans un esprit de bonne convivialité. Ensuite, les enfants, courant du mois de décembre, ont pu assister à un spectacle à la Mairie, suivi par la venue du Père Noël et un goûter familial.

De nouveau, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée devant le Monument aux Morts dans la cour de la Mairie. C'est un moment de recueillement et de dignité.

Je remercie les élus du Conseil Municipal pour leur assiduité et leur implication dans la vie de la Collectivité dans un esprit de bonne entente. Car, même si Sousville est une petite commune rurale, il y a toujours à faire !

Il faut – aussi - souligner l'excellent travail des membres du CCAS. Comme vous le savez, il va être remplacé, dès cette année, par une Commission d'Action Sociale qui sera force de proposition auprès du Conseil Municipal. Ses missions ne changent pas.

Tout ceci ne serait pas possible sans le travail efficace de notre secrétaire de mairie : Christelle Second que je tiens à remercier pour son implication.

Je vous renouvelle tous nos Vœux de santé et de bonheur pour 2023 !

Denis PONCET



De gauche à droite : Mr Valle Georges, Mr Sandra Patrick, Mr Locatelli Jean-Michel, Mme Luyat Patricia, Mr Poncet Denis, Mme Menduni Céline, Mme Mourard Marie-Pierre, Mr Ney Jean-Noël, Mr Mourard Ludovic, Mme Portet Christelle, Mme Desmoulins

Informations Municipales

Principaux évènements au cours de l'année 2022

Création d'un emploi d'adjoint technique pour l'entretien des locaux communaux

Travaux dans le logement communal

À la suite du décès le 26 mars de Jean-Noël Luyat, élections municipales partielles qui permettent d'élire deux nouvelles conseillères municipales le 13 juin : Patrica Luyat et Marie-Joëlle Desmoulins.

Election du maire le 29 juin

Dissolution du CCAS et remplacement par une commission d'action sociale

Effondrement de la route sur la nationale 85 vers Pont haut

Création d'un poste de 3ème adjoint en charge de la communication et de l'animation

---

Travaux 2022

Entretien des espaces verts Thierry Fontebasso : 1105€

Changement des menuiseries extérieures Capmeso : 13724.60€

Elagage ETA Mourard: 1575.60€

Déneigement gaec du genevray : 3236.26€

Entretien de la voirie communale Eiffage : 6365.70€

Travaux de maintenance ONF : 6325.97€

Rénovation des armoires électriques de l'éclairage public TE38 : 5431.58€

Démolition du pilier entrée parking mairie CAFES : 900€

Nettoyage autour des bornes à incendie mairie

Arrachage de la haie parking mairie

LE PARKING DE LA MAIRIE : L'ARRACHAGE DE LA HAIE







EFFONDREMENT DE LA ROUTE SUR LA RN85 VERS PONT HAUT







TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA ROUTE





Réouverture de l'ancienne route :



PARKING DE LA MAIRIE : ELARGISSEMENT DE L'ENTREE AVEC LA DEMOLITION D'UN PILIER





INFORMATIONS BUDGETAIRES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

CCAS **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	4 370.47	3 327.91
5	Autres charges de gestion courant	1 000.00	
	TOTAL DEPENSES	5 370.47	3 327.91
74	Dotations, subventions et participations		
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 370.47	
	TOTAL RECETTES	5 370.47	

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice
TOTAL	3 327.91		+ 2 042.56

EAU **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	47 447.32	1 463.68
014	Atténuation de produits	2 500.00	2 183.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00	
66	Charges Financières	565.00	563.71
67	Charges exceptionnelles	500.00	152.77
022	Dépenses imprévues	4 000.00	
042	Opérations d'ordre	6 303.89	6 303.89
	TOTAL DEPENSES	61 816.21	10 667.05
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	43 260.07	
70	Ventes produits	11 500.00	12 428.46
75	Autres Produits de gestion courante		407.40
042	Opérations d'ordre	7 056.14	7 056.14
	Total RECETTES	61 816.21	19 892.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
040	Opérations d'ordre	7 056.14	7 056.14
16	Emprunt et dettes assimilées	3 100.00	3 083.32
21	Immobilisations hors opération	64 441.51	
23	Immobilisations	18 000.00	
	TOTAL DEPENSES	97 597.65	10 139.46
01	Solde exécution	91 293.76	
040	Amortissements des immobilisations	6 303.89	6 303.89
	TOTAL RECETTES	97 597.65	6 303.89

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'Exercice
TOTAL BUDGET	20 806.51	26 195.89	+5 389.38
Exploitation	10 667.05	19 892.00	+9 224.95
Investissement	10 139.46	6 303.89	-3 835.57

INFORMATIONS BUDGETAIRES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	98 655.36	49 921.82
012	Charges de personnel	23 800.00	18 834.35
014	Atténuation de produits – FNGIR	2 500.00	2 280.00
65	Autres charges de gestion courante	38 629.40	27 589.40
66	Charges financières	1 020.00	979.92
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	100.00
022	Dépenses imprévues	12 000.00	
023	Section investissement	12 426.63	
042	Opérations d'ordre	1 489.65	1 489.65
	TOTAL DEPENSES	**191 521.04**	**101 195.14**
002	Excédent reporté	133 822.04	
70	Produits de service	---	883.33
73	Impôts et taxes	43 255.00	55 359.00
74	Dotations, subventions et participations	8 844.00	36 481.72
75	Autres produits de gestion courante	5 600.00	5 386.55
76 + 77	Produits financiers et exceptionnels	0	3.00
	TOTAL RECETTES	**191521.04**	**98 113.60**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Prévisions	Réalisations
16	Remboursements d'emprunts	4 200.00	3 963.57
21, 22, 23	Opérations d'équipement	15 516.28	11 992.8
204	Subvention équipement	7 400.0	5 431.58
	TOTAL DEPENSES	**27 116.28**	**21 387.95**
001	Excédent reporté	10 883.72	
10	Dotations fonds divers	2 316.28	4 036.94
13	Subventions d'investissement		1 979.00
021	Section de fonctionnement	12 426.63	
040	Opérations d'ordre	1 489.65	1 489.65
	TOTAL RECETTES	**27 116.28**	**7 505.59**

RESULTAT DE L'EXECUTION

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/Solde
TOTAL BUDGET	**122 583.09**	**105 619.19**	**-16 963.90**
Fonctionnement	101 195.14	98 113.60	-3 081.54
Investissement	21 387.95	7 505.59	-13 882.36

Intercommunalité 2022
Principales décisions

Subventions aux commerces, aux associations en fonction des projets

Revitalisation de l'arboretum des Signaraux

Mise à niveau des installations de l'abattoir

Mise en place d'une déchetterie mobile

Projet de la Gare du temps avec Gorgy timing (ancienne gare de La Mure)

Convention territoriale globale avec la CAF, la MSA, le Département pour l'action sociale pour articuler les politiques familiales et sociales du territoire.

Itinérance de France services avec un bus équipé

Projet d'aménagement de la « Prairie de la rencontre »

Création d'un service mutualisé de secrétariat de mairie

Organisation du Salon de l'agriculture et de l'alimentation de la Matheysine

Aménagement de l'espace naturel sensible des Gillardes

Alpe du grand Serre projet de station 4 saisons en attente des financements

Projet de territoire pour définir des politiques publiques et des actions répondant aux besoins de la population du territoire Matheysin



Avantages :

Un service accessible **24h/24h 7j/7.**

Un **seul exemplaire** du dossier déposé :
pas de photocopie,
pas de frais d'envoi ou de déplacement.

Un **suivi** de votre dossier et des **échanges** avec l'administration (commune et Etat) **facilités.**

Une **assistance** à la construction de votre dossier.

Une procédure **sécurisée** et **horodatée**.

Les étapes :

1. Je me rends sur le site[1] du téléservice : **https://sve.sirap.fr en cliquant sur l'icone permis de construire ci-dessus**

[1] site référencé par les services d'urbanisme de la Matheysine

2. Je **sélectionne la commune** dans laquelle est située mon projet dans la liste déroulante.
3. Je **crée** un compte avec une adresse mail.
4. Je prends connaissance **des Conditions Générales d'Utilisation.**
5. **Je sais** à quelle procédure mon projet est soumis : Je **renseigne le formulaire CERFA.**

   Je ne sais pas à quelle procédure mon projet est soumis : **Je suis guidé** vers le bon formulaire CERFA en répondant à quelques questions.
6. Je dépose les **pièces justificatives** : 1 fichier par pièce
7. Je **valide** ma demande
8. Ma **demande est soumise** à l'administration (communes ou Etat)
9. Maximum **1 jour ouvré** plus tard, je **reçois l'accusé d'enregistrement** électronique[2].
10. Maximum **10 jours ouvrés** plus tard, je **reçois l'accusé de réception** électronique[2].

[2] définition dans les Conditions Générales d'Utilisation

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la mauvaise qualité de l'air…



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

50 kg
de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Directrice de la publication : Françoise Noars
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Adaptation pour la DREAL d'après l'infographie de Tino et Citizenpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat air énergie
Réalisation 4e trimestre 2017 par la Mission Communication. Imprimé par *BonnImpression* (69300) en 1 000 exemplaires.
69453 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 26 28 60 00

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !

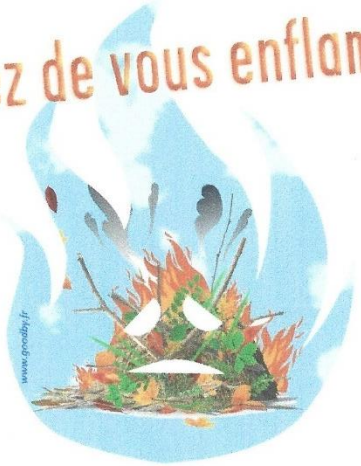

Information et recommandations à l'attention des particuliers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Atmo AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011. Chaque département de la région dispose également d'arrêtés préfectoraux spécifiques sur le sujet.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**

La combustion à l'air libre des déchets verts est **peu performante** et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.





Particuliers, professionnels et agriculteurs sont concernés par cette pratique.



DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Certaines collectivités de la région mettent à disposition des composteurs.

Renseignez-vous !

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile.

LA DÉCHETTERIE



Les habitants en Auvergne-Rhône-Alpes ont accès à plus de **580 déchetteries réparties sur toute la région.** Ainsi, 99 % de la population est desservie.

Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

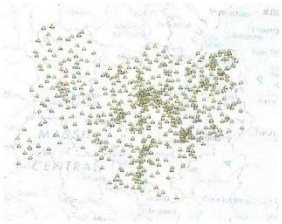

Source : www.sinoe.org

LE TRI


Vous reprendrez bien un peu de tri...
Vous hésitez encore ?
1/3 de la France est en avance sur son temps et a adopté l'extension des consignes de tri
PENSEZ AU TRI !
À JETER
À RECYCLER
CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT WWW.CONSIGNESDETRI.FR
Une mention d'information a été prévue pour répondre aux disparités locales dans les dispositifs de collecte.
Ne suivez plus les consignes sur les paquets, ici tout se trie !
Notre territoire en fait partie.
Tous les emballages se trient !
chips


LA LETTRE D'INFO DU SERVICE DÉCHETS
DISQUE DE TRI
Trouver c'est TRIÉ
TISSUS, LINGE, CHAUSSURES
TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON
TOUS LES PAPIERS
EMBALLAGES EN VERRE
BIODÉCHETS
DÉCHETS DE SOINS
DÉCHETS ÉLECTRIQUES
PNEUS, PLATRE, LAINE, VERRE, MOBILIER...
Un nouvel outil pour vous aider dans votre geste de tri au quotidien.
Le disque de tri est un outil simple qui permet de savoir facilement quels articles se recyclent ou non.
Pratique, il est magnétique et peut s'apposer sur le frigo.
RECYCLEZ AUSSI LES PETITS EMBALLAGES EN ALUMINIUM

MAINTENANT,
VOUS POUVEZ TRIER
TOUS LES EMBALLAGES

BIEN VIDÉS, non lavés

DANS CONTENEUR OU COLONNE DE TRI



TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

+



TOUS LES CARTONS ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES



TOUS LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Le verre se recycle à 100% et à l'infini

EN VRAC, sans bouchon ni couvercle



TOUTES LES BOUTEILLES
TOUS LES POTS ET BOCAUX



MAINTENANT,
VOUS POUVEZ TRIER
TOUS LES PAPIERS

EN VRAC, non imbriqués, non déchirés.



TOUS LES JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES



TOUS LES PROSPECTUS



TOUS LES ANNUAIRES, LIVRES



TOUTES LES ENVELOPPES, PUBLICITÉS...

la Matheysine

PLAN DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SOUSVILLE

Nouvelle SORTIE

HAUT DE QUAI : ENTIÈREMENT SÉCURISÉ

TRI SELECTIF

DÉPOSE MINUTE

13 AMPOULES / PILES
CAPSULES CAFÉ
CARTOUCHES D'ENCRE
TISSUS / LINGES / CHAUSSURES
COUETTES / OREILLERS...

DÉCHETS NON VALORISABLES 7

BOIS BRUT 8

9 FER

6 MENUISERIES

MOBILIER 12

CARTON 10

PNEUS 5

GROS D3E* HORS FROID 11

4 GROS D3E* FROID
PETITS D3E*
HUILES ALIMENTAIRES
HUILES MOTEURS
PLACO PLATRE

3 LAINE DE VERRE
POLYSTYRÈNE
DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES
ECO DDS

2 GRAVATS CENDRES / SOUCHES

1 VÉGÉTAUX

Nouvelle ENTRÉE

ROULER AU PAS

ACCÈS RÉSERVÉ

ROULER AU PAS

DIRECTION LA MURE

DIRECTION GAP

RN 85

ACCUEIL : PATIENTER À LA BARRIÈRE, **OUVERTURE CONTRÔLÉE.**

BAS DE QUAI : DÉCHARGEMENT FACILE

* DEEE ou D3E : DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat est ouvert au public **le mercredi de 9h à 12 h.**
Pour tous renseignements vous pouvez joindre la mairie :
☏ 04 76 81 35 83
mairie.sousville@wanadoo.fr
En dehors de la permanence vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de Mr le Maire.

Nuisances sonores :
Des horaires pour l'utilisation d'engins bruyants sont à prendre en compte :
Lundi à vendredi : de 8h30 à 19h
Samedi : de 9h à 12h – de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Animaux errants :
Nous rappelons que l'arrêté relatif à la divagation des chiens et des chats, en date du 8 octobre 2008, est toujours en vigueur.

Taillage et élagage :
Il est obligatoire de couper les branches des arbres ou arbustes qui vous appartiennent sous les lignes téléphoniques et électriques basse tension, ainsi qu'à proximité des éclairages publics.

Transport scolaire :
Un ramassage scolaire est en place sur la commune afin de connaitre les horaires et les arrêts vous pouvez consulter le site de la région, avec la carte Oura.

Transport en commun :
Les horaires et les lignes passant sur la commune sont en mairie et il est possible de trouver les renseignements sur le site suivant :
https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/

cars Région Auvergne-Rhône-Alpes 04 26 16 38 38 du lundi au samedi 7h à 19h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation départementale de l'Isère

CS 93 383
69418 LYON cedex 03

tel : 04 72 34 74 00

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : SOUSVILLE RESEAU
appartient à : MAIRIE DE SOUSVILLE
est exploité par : MAIRIE DE SOUSVILLE

2021

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	6	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	2	0.97	1.03	1.10
DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	2	6.90	7.25	7.54

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

03800208

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Du lundi au vendredi :
de 7h30 à 17h00 non stop

Le samedi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

TEL : 04 76 81 20 14

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui. Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. **Il est également interdit de déposer des « encombrants » autour des moloks.**

SALLE COMMUNALE

Il est possible de la louer au tarif inchangé de 100€ pour les Sousvillois. Pour tout renseignement ou réservation, contacter la mairie.

LISTE ELECTORALE

La mairie reçoit directement la liste des jeunes personnes, âgées de 18 ans domiciliées sur la commune pour leur inscription d'office sur la liste électorale. **Les inscriptions sur les listes électorales au cours de l'année.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans. Il doit être effectué en mairie au plus tard 3 mois après le seizième anniversaire. La mairie délivrera alors une attestation de recensement à conserver.

CARTES GRISES

Toutes les informations pour une demande de carte grise sont sur le site de la préfecture.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE-PASSEPORT

Pour les demandes de carte nationale d'identité et **passeport une pré-demande en ligne se fait sur le site de la Préfecture de l'Isère.** Après inscirption sur le site, vous devrez prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée (La Mure, Mens, Bourg d'Oisans). **La présence physique de la personne est indispensable lors du rendez-vous quel que soit l'âge.** Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte lors du rendez-vous. En cas de problème, vous pouvez vous adresser à la mairie de Sousville.

http://www.isere.gouv.fr

ADRESSES POSTALES

À la suite de la mise en place de la nomination des rues et la numérotation des maisons il est important que chaque habitant précise ou fasse les changements auprès des services de l'Etat et des services prestataires (EDF, Télécom, assurances…).

INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

CIRCULATION & SECURITE ROUTIERE

RAPPEL : les limitations de vitesse en place sur les différents hameaux, aux endroits les plus dangereux, sont encore et toujours trop souvent oubliées.



Merci à chacun de respecter ces limitations pour la sécurité de tous et surtout des enfants de la commune.

A noter ce panneau 

mis en place sur la départementale au Villaret-Reynaud indiquant une **vitesse conseillée** en remplacement d'une limitation de vitesse à 50 km/h.

Des habitants de la commune se sont plaints en mairie des nuisances suivantes, **INSECURITE – BRUIT – DEGRADATIONS DES CHEMINS**, occasionnées par le passage de **motos** (trial, tout-terrain) et **quads** à vive allure.

RAPPEL : sur notre commune, le pouvoir de police est de la compétence du Maire.

SECURITE

Instauration d'un sens interdit-sauf riverains à l'entrée du chemin du clos.
Il sera installé prochainement.
(De nombreux automobilistes empruntaient cette voie en raison de GPS peu fiable).



STATIONNEMENT

Il est rappelé que le stationnement des véhicules (résidents et visiteurs) sur la voie publique, en particulier lorsque ceux-ci sont nombreux, ne doit pas gêner le passage des autres véhicules et en particulier les engins agricoles et de déneigement de grandes dimensions.

INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Bornes incendies (hydrants)



La vérification des bornes a été faite courant 2022.
Aucune anomalie nouvelle n'a été constatée.

Centre de secours / S.D.I.S



Le montant de la cotisation en 2022 s'est élevé à 3279,40€.

MR Valle est le représentant de la commune des sapeurs-pompiers de la Mure.

Cimetière

Le montant de la participation financière de notre commune pour le cimetière de la Mure s'est élevé en 2022 à 576,21€.

Perception

En 2022 le percepteur, MR Julien Perrier garde le pouvoir permanant de poursuivre en cas de non-paiement des factures émises par les communes.

Premiers secours :



Un défibrillateur est à la disposition du public sur la façade de la mairie

- Commission de contrôle des listes électorales :

Chemins de randonnée

Sur notre commune nous avons des sentiers de randonnée balisés avec des marques et des panneaux « jaunes ». L'entretien de ce réseau est à la charge de la CCM si ces sentiers sont labellisés par la Département de l'Isère. La CCM fait appel à des prestataires locaux pour l'entretien de ces chemins mais les usagers peuvent signaler tous problèmes sur leur parcours grâce à une application « SURICATE » : une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants…

Suricate est un outil national, l'application met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, pour préserver la qualité des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

Les signalements sont communiqués automatiquement à un réseau national. Issus des collectivités territoriales, des fédérations sportives, des services de l'État et des gestionnaires d'espaces naturels, ils sont chargés de résoudre les anomalies signalées.

Chacun peut être acteur de la qualité de nos sites de pratiques !

Depuis votre Espace sentinelle, vous pouvez suivre l'évolution de vos signalements.

Par la participation active des pratiquants et l'action des administrateurs, Suricate est un outil qui aide les gestionnaires des lieux de pratique et tous ceux qui promeuvent les sports de nature à maintenir une offre de qualité.







ORGANISMES DE FORMATIONS

CYPIEE

Un espace public numérique au service des Matheysins

Cypiée a pour mission de vous initier, et de vous aider à progresser dans l'utilisation des différents outils numériques : les tablettes, PC, smartphones, et cela dans tous les usages du quotidien.



contact@cypiee.fr

☎ 04.76.30.15.78 - 07.65.87.71.38

ATELIERS :

Parentalité Numérique : Accompagner les parents dans la vie numérique de leurs enfants. De la gestion des écrans à la prévention des dangers sur internet

Formation Smartphone : À partir de 60 ans, formation gratuite,

Code Club : Club pour apprendre les bases du codage informatique.

Tous les mercredis de 14h à 15h30 au Cypiée. Club gratuit sur inscription.

Club Numérique : Apprendre plus sur le numérique chaque semaine.



CAFES

Formations et découvertes : les ateliers

Ateliers proposés :

- Atelier informatique de l'initiation au perfectionnement
- Sécurité routière : la mobilité à tout âge
- Cours de français des cours pour débutant au cours de français avancé
- Découverte de l'aquarelle
- Atelier couture
- L'art du Chi
- Le scrapbooking

Le CAFES peut aussi vous aider des vos démarches de recherche d'emploi et il recrute pour ses activités forestières, espaces verts, bâtiment et menuiserie.

Adresse : 17 avenue Docteur Tagnard 38350 La Mure d'Isère

Téléphone : 04 76 30 94 42 Adresse **mail** : association.cafes@associationcafes.org



Un jeune Sousvillois à l'honneur

Cyrian Molinari-Christophe 20 ans en 2023

Après un bac sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration et un CAP de pâtissier en 2022 a obtenu la 1ére place au concours du meilleur apprenti de France Rhône-Alpes en novembre 2022. Il avait déjà obtenu en 2021 la 4ème place au concours jeunes talents d'Artisa Grenoble et la 2ème place au concours de pâtissier de l'IMT de Grenoble. Il va participer en mars 2023 à la finale du meilleur apprenti de France à Arras.

Il est encore en apprentissage à la pâtisserie Emotions sucrées à Eybens pour une mention complémentaire pâtisserie dessert à l'assiette avec l'IMT de Grenoble.

Nous lui souhaitons bonne chance !


Zoom sur ses réalisations

Une journée à Fourvière …



Tous les 2 ans (hors années covid), le CCAS de Prunières organise une sortie d'une journée à l'intention des aînés de sa commune, et quelques anciens du club de Sousville s'y joignent régulièrement.

En ce 1er octobre 2022, le temps est frais et gris à 8h du matin lorsque le bus démarre de Prunières à destination de Lyon et plus précisément de la Colline de Fourvière.

Au menu de la journée : visite de la Basilique de Fourvière puis, après un repas au restaurant « Le Bouchon rouge », des traboules et du vieux Lyon.

Après une montée périlleuse mais remarquablement menée par notre chauffeur dans un dédale de rues montantes, étroites et encombrées, nous arrivons au sommet de la colline de Fourvière qui offre un point de vue imprenable sur la ville de Lyon.

Nous sommes devant la basilique.



Ce magnifique édifice, doté de quatre tours d'angle hautes de quarante-huit mètres, fut édifié à partir d'une souscription publique en 1870 et consacré en 1896.



L'intérieur est richement décoré : marbre blanc ou bleu, granit rose, onyx vert, éclats d'or et d'argent, ivoire et ébène …. pièces d'orfèvrerie uniques qui constituent le « Trésor de Fourvière ».

La basilique est composée de deux églises superposées, de même taille.

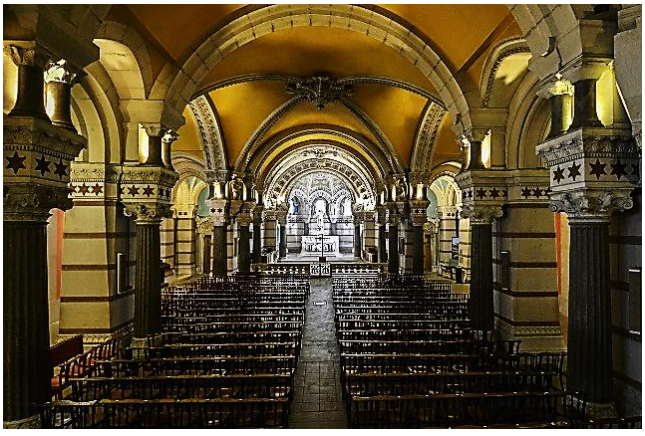

L'église haute avec ses trois grandes nefs, ses travées voûtées et ses nombreuses chapelles, est lumineuse car bien éclairée par des vitraux et de hautes verrières.

La crypte, plus sombre mais pas totalement dépourvue de lumière extérieure, accueille onze statues de la Vierge Marie provenant de sanctuaires du monde entier.

Ses murs font référence à toutes les paroisses donatrices dont le nom est gravé dans le marbre, au même titre que les ex-votos.



Le restaurant qui nous accueille ensuite au cœur des traboules est une sorte de demeure troglodyte, une suite de salles exiguës. Se caser dans celle qui nous est dévolue est en soi un sport qui, orchestré par Michel Toscan, se passe dans le calme et la bonne humeur.

Le repas, traditionnellement lyonnais bien sûr, est apprécié et nous permet de faire plus ample connaissance avec nos amis pruniérans. La digestion sera facilitée par la visite des « traboules », ce labyrinthe de passages aujourd'hui parfois ouverts parfois fermés qui permettaient de circuler d'un immeuble à l'autre et qui se sont révélés bien utiles au cours de la seconde guerre mondiale. Une rapide promenade dans les vieilles rues commerçantes donne à ceux qui le souhaitent la possibilité de rapporter quelques spécialités lyonnaises sucrées ou salées et clôture cette sortie où seul le soleil n'a pas été de la partie.

Il est temps de repartir et nous regagnons notre bus. Le retour est moins animé que l'aller car la fatigue commence à se faire sentir mais les élus pruniérans nous réveillent avec des chansons, d'Aznavour en particulier, que les passagers reprennent en chœur.

C'est une bonne journée et nous remercions la commune de Prunières en la personne de son Maire en espérant être plus nombreux si d'autres sorties nous sont proposées car il devient très difficile pour une petite commune, en raison des coûts, d'organiser des excursions en bus.

C'est au pied de l'escalier de la majestueuse façade qu'est prise la traditionnelle photo de groupe autour de Michel Toscan, Maire de Prunières.



Cérémonie du 11 novembre

Vendredi 11 novembre, les sousvillois étaient conviés par Monsieur le Maire, Denis Poncet, à la commémoration du 11 novembre.
Dans la cour de la mairie, la cérémonie a débuté avec la lecture du message officiel du Ministre des Armées lu par Marie-Jo Desmoulins. Denis Poncet a rendu hommage aux soldats sousvillois morts pour la France lors de la première et seconde guerre mondiale ainsi qu'aux soldats décédés cette année lors d'opérations au Mali. Il a déposé une gerbe en leur honneur.

Deux textes ont été lus par Jules Dutckowski et Jules Jaillet, « La liberté » de Maurice Carême et « Le temps de vivre » de Boris Vian. Pour clore la cérémonie, l'assemblée a entonné la Marseillaise puis le Chant des Partisans.

Monsieur Le Maire a ensuite invité les sousvillois, venus en nombre, à partager le verre de l'amitié. Un moment de partage très apprécié par tous.





Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé pour la deuxième année consécutive au restaurant « La bergerie » à Pierre Châtel. Les élus de la commune ont partagé ce repas de fin d'année. C'était le dimanche 27 novembre 2022. Les personnes n'étant pas présentes au repas ont reçu un colis de Noël.



Le menu

Rillettes de saumon maison,Toasts et Salade verte
Suprême de volaille, Crème Forestière
Les plats sont accompagnés de Polenta Crémeuse et poêlée de légumes
Fromage Blanc ou Sec
Moelleux aux Pommes, Sorbet Pomme et Caramel Beurre Salé
Café ou Thé
Flûte de champagne



Noël des enfants à Sousville

Le dimanche 11 décembre, le Père Noël était de passage à Sousville. Les enfants de la commune étaient invités au Noël des sousvillois. L'après-midi a commencé avec un spectacle « La folle vadrouille de Noël », tout le monde est parti à la recherche du Père Noël, dans le Colorado, au Laos, pour finir par le retrouver sur une plage des Caraïbes ! Mais heureusement il est rentré à temps pour être à Sousville et apporter sa hotte remplie de sacs de friandises.







Chacun a pu aussi repartir avec le CD des chansons du spectacle. Le traditionnel goûter a clôturé ce moment de partage et de retrouvailles. Un grand merci aux membres du CCAS qui ont aidés à organiser cette après-midi festive.





Ils nous ont quittés cette année



- Jean Noël Luyat, le 26 mars 2022
- Jean-louis Ménart, le 16 octobre 2022

Bienvenue aux nouveaux Habitants



- Famille Michaël Ney
- Famille Astier
- Famille Durand
- Famille Eric Nauroy
- Mme Cécile Taldu

Au 31 décembre 2022, La commune compte 145 habitants.

HOMMAGE A JEAN NOEL LUYAT

Le maire Jean-Noël Luyat est décédé le 26 mars à l'âge de 71 ans. Né le 7 décembre 1950 à La Mure, il est allé à l'école communale au Pivol puis au collège Vaucanson à Grenoble et ensuite à La Côte-Saint-André où il a obtenu un diplôme agricole (BAA).



Il a épousé Patricia Donini le 29 juin 1974 avec laquelle il a eu deux enfants : Sébastien en 1978 et Amélie en 1981, puis trois petites-filles.

Après une parenthèse de huit ans où il a travaillé à Progil à Jarrie, il s'est établi comme exploitant agricole au Pivol en 1981.

Jean-Noël Luyat est parti à la retraite en 2011 et c'est son fils qui a pris sa succession. Il a été conseiller municipal de 1972 à 1977 puis en 1983, puis maire adjoint en 2001. Il a été élu maire en 2014, une fonction où il avait à cœur de travailler avec son équipe. Il a finalement été emporté par une maladie contre laquelle il a longtemps lutté.

Souvenirs, Souvenirs.....

Repas de la Sainte Agathe - 6 février 1993



Restaurant de Pont Haut

Tirage des rois – février 1996



OH ! LES GOURMANDS …. Ils se reconnaîtront !

Le coin des recettes

Pogne de taillons



Pâte à brioche :
200g de farine
8 g de levure de boulanger
100g de beurre
4c1 d'eau
4g de sel fin
2 œufs

Garniture :
1kg de pommes de terre
5 cl d'huile
300g de poitrine salee
100g d'oignons
2 jaunes + 2oeufs entiers
1/4 de litre de lait
1/4 de litre de crème
100g de gruyère
sel, poivre
muscade

-Abaisser peu épaisse la pâte a brioche dans une tourtière, réserver au frais.
-Tailler la poitrine salée en lardons, faire blanchir, émincer l'oignon.
- Eplucher les pommes de terre, les tailler en dés ou en tranches, les laver, les égoutter, les faire sauter vivement à la poêle avec l'huile. A mi-cuisson ajouter les lardons et oignons. Egoutter le tout
- Mélanger lait, crème, œufs entiers, jaunes et gruyère râpé. Assaisonner.
-Jeter dans ce mélange pommes de terre, lardons, et ognons.
- Emplir la tourtière, laisser « pousser » l'ensemble 15 à 30 mn dans un endroit tiède.
-Cuire à four chaud (th8) pendant 30 à 35 mn (baisser la température à mi-cuisson).

Soufflé glacé à la Grande Chartreuse

Préparation 30 minutes



Ingrédients :
3 blancs d'œufs
3 cl de chartreuse verte

Crème anglaise : 4 jaunes d'œufs - 75 g de sucre –
1/4 litre de lait - 1 gousse de vanille
Crème chantilly : 25 cl de crème fraiche - 50 g de sucre glace

Préparer une crème anglaise. Mélanger les jaunes d'œufs avec le sucre, verser sur ce mélange le fait bouillant vanille, chauffer progressivement sans faire bouillir, la crème doit malgré tout épaissir.

Battre la crème fraiche en chantilly avec le sucre.

Monter les blancs d'œufs en neige bien ferme.

Mélanger délicatement les trois éléments (crème anglaise froide) avec une spatule. Parfumer avec la chartreuse.
Préparer un moule à bords droits en augmentant sa capacité par une bande de papier aluminium.

Remplir le moule ; entreposer une heure au congélateur
Si ce soufflé est trop ferme le laisser reposer 30 mn au réfrigérateur avant de le servir.

BON APPETIT !



Vous souhaitez participer à la rédaction du bulletin, traiter ou voir développer un sujet particulier, communiquer une information intéressant l'ensemble des habitants ou, tout simplement, faire une suggestion ou une proposition, faites-le savoir. Nous sommes à votre écoute tout au long de l'année.

SOUSVILLE



Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la rédaction, à la mise en page et à l'impression de ce bulletin.

Denis Poncet